



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LORENTZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2022

PRESENTS : Mmes et Mrs BREMONT Jean-Luc, CLERET Benjamin, FORT Alain, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, POTTIER Virginie, SAILLARD François, TALENS Nathalie et TORREGANO David.

ABSENTS : Mme Caroline DELAVEAU a donné pouvoir à Mme Virginie POTTIER et M. Sébastien ORUS PLANA a donné pouvoir à Mme Simone LAPEYRADE.

Le quorum est atteint.

INTRODUCTION

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée de leur présence et ouvre la séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE

I. DEFINITION DU NOMBRE DES ADJOINTS – DELIB 2022/08

M. Le Maire expose la situation ; Mme Christèle Vaillant a décidé de démissionner de son poste de conseillère municipale et d'adjointe au Maire. Par courrier du 21 février, M. Le sous-préfet a donné son accord à sa démission. M. Le Maire lui a retiré ses délégations le 22 février, à 12h.

Suite à cette démission, le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des collectivités territoriales, il est obligatoire de définir le nouveau nombre des adjoints admis à siéger au sein du conseil municipal.

Il précise que le nombre de ces adjoints ne pourra excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-DECIDE de fixer le nombre des adjoints à trois (3).

II. FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – DELIB 2022/09

Vu le CGCT,

Vu la délibération n°2020-13 sur la fixation du nombre des membres du CA du CCAS après l'élection de la nouvelle équipe municipale,

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration.

Il est rappelé que M. le Maire est membre de droit du CA du CCAS.

Suite à la démission de Christèle VAILLANT de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe au Maire depuis le 22 février 2022, il convient de désigner un 6ème et nouveau membre, élu par le Conseil Municipal, qui est, après proposition des candidatures et **à l'unanimité** :

- M. David TORREGANO en remplacement de Mme Christèle VAILLANT.

Les autres membres, qui siègent actuellement au CA du CCAS, restent inchangés, à savoir :

-Lucile HOUTEER

- Virginie POTTIER

-Simone LAPEYRADE

- Muriel PARASKIOVA

-Nathalie TALENS

III. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DE L'AME – DELIB 2022/10

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite de la démission de Mme Christèle VAILLANT, 3ème adjointe au Maire, depuis le 22 février 2022, il convient de désigner un nouveau représentant municipal pour siéger au sein de la Commission Affaires sociales de l'AME.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Il est proposé une seule candidature, celle de Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-DECIDE de désigner Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI comme nouvelle représentante communale au sein de la Commission Affaires sociales de l'AME.

IV. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT COMMUNAL SUPPLEANT AU SEIN DU CFA DE L'EST DU LOIRET – DELIB 2022/11

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite de la démission de Mme Christèle VAILLANT, 3ème adjointe au Maire, depuis le 22 février 2022, il convient de désigner un nouveau représentant municipal suppléant pour siéger au sein du CFA de l'Est du Loiret.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Il est proposé une seule candidature, celle de M. Guy MOREAU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-DECIDE de désigner M. Guy MOREAU comme nouveau représentant communal suppléant au sein du CFA de l'Est du Loiret.

V. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DU PETR GATINAIS MONTARGOIS – DELIB 2022/12

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que M. Benjamin CLERET a fait part de sa volonté de quitter ses fonctions de représentant communal au sein du PETR Gâtinais Montargois en raison de sa situation professionnelle, il convient donc de désigner un nouveau représentant municipal pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Il est proposé une seule candidature, celle de M. Gérard LORENTZ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**DECIDE** de désigner M. Gérard LORENTZ comme nouveau représentant communal au sein du PETR Gâtinais Montargois.

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire rappelle aux élus communaux la tenue des prochains bureaux de vote pour les élections présidentielles, les 10 et 24 avril prochain. Un tableau de présence sera mis en place afin que chaque conseiller donne ses disponibilités à ces dates et pour permettre la meilleure organisation des scrutins.

Aussi, il est évoqué la collecte des produits à destination de la population ukrainienne. Les produits seront stockés à l'ancien local du service technique puis acheminés vers le site de la Protection Civile qui a lancé cette collecte de dons. L'accent sera mis sur le matériel d'hygiène et le couchage, précise François Saillard.

Enfin, l'association des Heures Claires organisera un repas avec l'ensemble de ses membres. M. Lorentz sera indisponible mais Muriel Paraskiova-Antonini, 1^{ère} adjointe au Maire, sera présente à l'évènement et pourra ainsi représenter la Commune.

Des flyers ont été mis à la disposition des élus, en Mairie, pour une distribution dans les boîtes aux lettres des Paucourtois, au sujet de la mise en garde de faux gendarmes et de la collecte des produits de 1^{ère} nécessité pour venir en aider la population ukrainienne. Muriel Paraskiova-Antonini sollicite l'ensemble des conseillers pour la diffusion rapide de ces flyers.

Sans autre commentaire, M. le Maire tient à remercier chaleureusement les élus présents ; la séance est ainsi levée à 20h02.

Fait à Paucourt, le 7 mars 2022.

M. Gérard LORENTZ, Maire de Paucourt

M. François SAILLARD, Secrétaire de séance